

2. TYPES DE VERDURISATION ET SOUS-SYSTEMES ECOLOGIQUES DE L'ECOSYSTEME URBAIN BRUXELLOIS

Sur le plan technique, ces sous-systèmes sont étudiés et délimités par la lecture des photos aériennes, et aussi par la prise directe, à 300 m d'altitude, de photos en couleurs naturelles et en infra-rouge à partir du dirigeable "Good-Year".

2.1. Types de verdurisation et sous-systèmes

Ces types, basés sur le degré et la forme de verdurisation, ont permis l'élaboration de la carte ci-annexée où l'agglomération de Bruxelles est découpée en sous-systèmes écologiques plus ou moins nettement définis.

Un système de couleurs approprié dont la séquence tient compte des gradients de verdurisation, fournit une troisième dimension à un système sinon bidimensionnel.

L'énumération ci-dessous (que l'on retrouve dans la légende de la carte) est accompagnée des couleurs choisies pour la cartographie.

A. Phytogéocénoses.

Types fondamentaux d'espaces verts : ils sont rendus par des couleurs unies.

A.1. Série des forêts et des parcs (verts)

1. Bois naturels ou semi-naturels (hêtraies, chênaies, érablières, aulnaies, saussaies, etc ...) : vert foncé.

Divers types forestiers ont été reconnus et cartographiés pour la Forêt de Soignes. Ils sont représentés par un code de couleurs particulier. Voir Forêt de Soignes.

2. Bois artificiels ou artificialisés (espèces exotiques, surtout conifères) : vert vif.

3. Alignements d'arbres : pointillés vert foncé.

4. Espaces verts mixtes, peu étendus : parcs ou jardins avec arbres, arbustes, pelouses, parterres fleuris, etc ... : vert clair.

A.2. Série des prairies et pelouses (jaunes)

5. Prairies semi-naturelles, souvent pâturées ou fauchées : jaune de cadmium.

6. Prairies et pelouses artificielles, piétinées et tondues : jaune citron.

A.3. Marécages et prés marécageux (jade)

7. Prés humides et marais.

A.4. Série des cultures et des terrains vagues (les cultures abandonnées évoluent en terrains vagues) (bruns et orangés).

8. Champs cultivés : brun clair.

9. Terrains vagues à hautes herbes de friches : orangé.

10. Terrains vagues évoluant en bosquets de Saules et Bouleaux, parfois d'Erables : sanguine.

11. Vergers : jaune et points verts.

12. Pépinières : brun clair et points verts

13. Grands parcs avec bosquets, pelouses, pièces d'eau, etc ... : mosaïque de verts, jaunes, bleus, etc ...

14. Terrains vagues en voie de boisement spontané : barres orangé et sanguine.

B. Biohydrocénoses : espaces bleus

B.1. Rivières : lignes bleues.

B.2. Pièces d'eau à berges artificialisées (béton, billes de bois) : bleu clair.

B.3. Pièces d'eau à végétation riveraine semi-naturelle : bleu clair avec liséré bleu foncé.

C. Anthropogéocénoses. Degrés de verdurisation des espaces bâtis.

Les espaces entièrement bâtis sont représentés en gris.
L'importance d'une verdurisation de plus en plus abondante est soulignée en ajoutant au gris des concentrations croissantes de vert, ce qui donne successivement des couleurs olive, absinthe, verte.

C.1. Quartiers densément bâtis, avec îlots sans espaces verts intérieurs ou extérieurs ou avec des espaces verts représentant de 2 à 10% (moyenne 3%) de la superficie de l'îlot : zone grise.

C.2. Quartiers densément bâtis avec espaces verts extérieurs et intérieurs aux îlots représentant environ 25% de la superficie : zone olive.

Si jardinets à front de rue : liséré vert.

C.3. Quartiers résidentiels verdurisés, ouverts avec espaces verts de 3 ou 4 côtés d'habitations uni- ou bifamiliales : zone absinthe.

Cités-jardins : C.3. se complétant d'avenues très arborisées, de massifs arbustifs, de jardins divers, voire de vergers harmonisés : barres vert clair sur l'absinthe.

C.4. Grandes propriétés avec maison ou château, isolé dans un espace vert mixte : zone vert clair; des carrés gris représentent la projection des habitations.

Pour types d'habitat particuliers : surcharges.

Barres grises sur le vert : quartiers résidentiels très ouverts et très verdurisés, intermédiaires entre C.3. et C.4.

C.5. Zones industrielles légèrement verdurisées : brun foncé (noir plus un peu de vert). Si plus nettement verdurisées : barres vertes.

C.6. Grands ensembles d'immeubles très élevés : rectangles noirs sur couleur correspondante de verdurisation de l'espace.

2.2. Bâtiments et services

- D.1. Bâtiments publics indifférenciés (prison, IRM, postes) : mauve.
- D.2. Etablissements d'enseignement : rouge
Ecoles dans la verdure : alternance de bandes rouges et vertes.
- D.3. Hôpitaux, cliniques : violet clair.
- D.4. Commerces à grande surface, supermarchés périphériques et grands magasins centraux : rose.
- D.5. Industries, entrepôts : brun foncé.
- D.6. Domaines militaires, casernes, dépôts : violet foncé.
- D.7. Cimetières : surcharge croix.
- D.8. Voies ferrées et gares de formation : pointillé noir serré
- D.9. Centres sportifs : hachures noires horizontales.
- D.10. **Espaces** verts publics : hachures noires verticales.

3. LES GRANDES ZONES ECOLOGIQUES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES

Les sous-systèmes formés d'espaces bâtis plus ou moins **verdurisés** sont caractérisés par la densité et la qualité des espaces verts qu'ils contiennent.

3.1. Zone centrale grise

Le degré de **verdurisation** y est très faible : ni jardins à l'intérieur des îlots, ni jardinets à front de rue, ni alignements d'arbres le long des voies de circulation. Les jardins internes ont été **remplacés** par des **remises, hangars, ateliers, garages**, etc ... Le **réseau** routier est très dense.

Elle contient très peu d'espaces verts à part quelques parcs comme : Parcs de Bruxelles, du Palais Royal, des **Académies** et quelques autres îlots verts publics : Palais d'Egmont, Porte de Hal.